



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants
Division de l'organisation scolaire
DOS 2

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Fiche descriptive de poste

Classification - libellé : Formation particulière

• **Établissement – N° : 0271911F LYC LOUIS DE BROGLIE BOURG ACHARD**

• **Date d'effet : 1^{er} septembre 2024**

• **Discipline de poste (selon nomenclature EPP) : Professeur Documentaliste**

• **Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé**

Le Campus Lycéen International Normand (CLIN) Louis de Broglie de Bourg-Achard ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2024.

Cet établissement étant un lycée à la coloration scientifique et technologique, avec une volonté affirmée de placer le numérique éducatif au centre du projet pédagogique, le professeur documentaliste devra faire preuve d'une appétence toute particulière pour les questions numériques. Il possédera des compétences affirmées dans le domaine numérique, notamment sur les sujets suivants :

- Acquisition et gestion d'un fonds dématérialisé
- Veille documentaire active dans le domaine du numérique, mais également dans les domaines scientifiques et technologiques
- Mise en place et animation d'une Web-TV & d'une Web-radio
- Conseil aux enseignants dans le domaine du numérique éducatif
- Gestion de PIX
- ...

• **Compétences requises**

- **principes d'enseignement spécifiques :**

Gestion du fonds documentaire

- Le professeur documentaliste devra veiller à la diversité des ressources et des outils mis à la disposition des élèves et des enseignants ; il organisera de manière complémentaire les ressources pédagogiques issues de fonds physiques et numériques, en s'appuyant sur la situation particulière du caractère scientifique et technologique du CLIN.

- S'agissant d'un fonds naissant, qui a vocation à s'enrichir sur plusieurs années avant de se stabiliser, le professeur documentaliste devra être particulièrement actif dans sa politique d'acquisition. Il devra travailler de façon étroite avec les enseignants pour recueillir leurs besoins, mais également élaborer des stratégies pour amener les élèves à être associés de manière effective au choix d'une partie des ouvrages.

- L'établissement accueillant des internes tout ou partie de la semaine, le CDI a vocation à rester ouvert hors du temps de présence du professeur documentaliste. Un système d'emprunt automatisé devrait par conséquent être mis en place. Le professeur documentaliste devra s'adapter à ce type de dispositif, en assurer la maintenance de premier niveau et contribuer au développement de l'autonomie des utilisateurs.

- Le professeur documentaliste devra veiller à diversifier la nature des ouvrages constituant le fonds, en étant très largement ouvert sur les supports numériques, ainsi que sur les supports destinés aux élèves à besoins particuliers.

- **aptitudes requises au plan pédagogique :**

Qualités particulières & Savoir-être

Le professeur documentaliste du CLIN ne pourra pas s'appuyer sur des habitudes ou expériences de fonctionnement antérieures. Il devra par conséquent :

- Être créatif
- Faire preuve de beaucoup d'adaptabilité
- Savoir travailler en équipes
- Être très autonome
- Avoir une capacité de travail importante et se montrer très disponible
- Être à l'écoute des besoins des personnels et des élèves
- Mettre en place et formaliser des procédures
- Être force de proposition auprès du chef d'établissement

- **maîtrise professionnelle ou méthodes :**

Gestion pratique du CDI

- L'accès au CDI ne sera pas clos par des portes ; le lieu sera ouvert sur l'établissement. Seul un portique magnétique le protégera des situations de vol. Le professeur documentaliste devra s'adapter à ce type d'architecture peu conventionnel et modifier ses pratiques habituelles d'accueil du public scolaire.

- Plusieurs salles de travail jouxteront le CDI. Le professeur veillera particulièrement à faire du CDI un lieu agréable et accueillant au sein duquel élèves et enseignants viendront facilement travailler seuls ou en groupes.

- **Diplômes** (*les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire*) :

- **Expérience professionnelle** : (*candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice*)

Avoir eu une première expérience réussie dans un autre établissement.

- **Observations complémentaires**